

**Cour
Pénale
Internationale**



**International
Criminal
Court**

Original : anglais

N° : ICC-01/04-01/06
Date : 11 octobre 2006

LA CHAMBRE D'APPEL

Composée comme suit : M. le juge Sang-Hyun Song, juge président
M. le juge Philippe Kirsch
M. le juge Georghios M. Pikis
Mme la juge Navanethem Pillay
M. le juge Erkki Kourula

Greffier : M. Bruno Cathala

**SITUATION EN RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO
AFFAIRE
LE PROCUREUR c. THOMAS LUBANGA DYILO**

Public

**Ordonnance portant calendrier
aux fins du prononcé de l'arrêt relatif à l'appel interjeté par le Procureur
contre la décision de la Chambre préliminaire I intitulée « Décision fixant
les principes généraux applicables aux demandes de restriction à
l'obligation de communication introduites en vertu des règles 81-2 et 81-4
du Règlement de procédure et de preuve »**

Le Bureau du Procureur

M. Luis Moreno-Ocampo, Procureur
Mme Fatou Bensouda, procureur adjoint
M. Fabricio Guariglia, premier substitut du Procureur en appel
M. Ekkehard Withopf, premier substitut du Procureur

Le conseil de la Défense

Me Jean Flamme

La Chambre d'appel de la Cour pénale internationale,

Saisie de l'appel contre la décision de la Chambre préliminaire I du 10 février 2006 intitulée « Décision fixant les principes généraux applicables aux demandes de restriction à l'obligation de communication introduites en vertu des règles 81-2 et 81-4 du Règlement de procédure et de preuve » (ICC-01/04-10/06-108-Corr), interjeté par le Procureur conformément à la décision de la Chambre préliminaire I du 23 juin 2006 intitulée « Décision relative à la requête de l'Accusation aux fins de réexamen et, à titre subsidiaire, d'autorisation d'interjeter appel » (ICC-01/04-01/06-166),

En application de l'article 83-4 du Statut et de la règle 158-2 du Règlement de procédure et de preuve,

Rend la présente

ORDONNANCE PORTANT CALENDRIER

La Chambre d'appel se réunira le vendredi 13 octobre 2006 à 10 h 30 afin de prononcer en audience publique son arrêt relativement à l'appel susmentionné.

M. le juge Sang-Hyun Song
Juge président

Fait le 11 octobre 2006
À La Haye (Pays-Bas)